



Fait par: Dina Talbi El Ouahabi
Cours: Deuxième du baccalauréat

Introduction

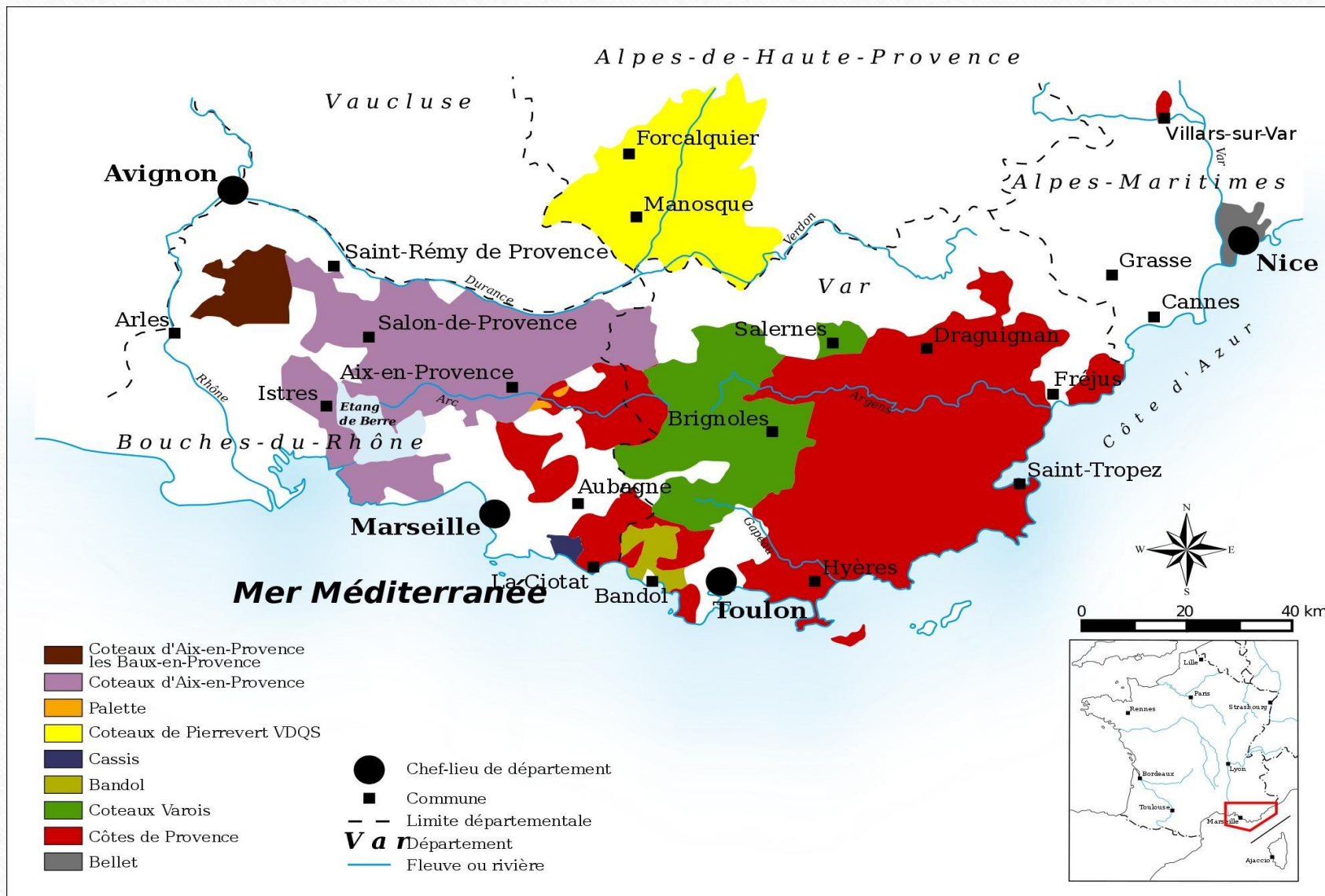


- La viticulture en France trouve ses sources à l'époque de la colonisation grecque.
- Le vin fait partie intégrante de la culture de France.
- L'élaboration de ses vins lui a même valu la réputation internationale d'être « le pays du vin ».
- En 2017, la France est le deuxième producteur mondial de vin derrière l'Italie et devant l'Espagne, et le troisième exportateur mondial.



Origine

- Le vin français est né dans la région Provence.
- Environ 500 ans avant l'annexion par les Romains, en 125 avant JC, les colons et les Grecs ont planté les premières vignes.
- La Provence est bordée par les Alpes, au nord et à l'est, au Rhône, à l'ouest, et à la côte méditerranéenne, au sud.





D'où vient le bon vin de France?

- Alsace
- Bordeaux
- Bourgogne
- Champagne
- Corse
- Côtes du Rhône
- Languedoc-Roussillon
- Loire
- Provence
- Sud Ouest





Classification de ses vins

La France faisant partie de l'Union européenne, la classification de ses vins d'appellation doit s'harmoniser avec celle de l'UE qui distingue deux appellations :

- **les vins de table**: vins conformes à la réglementation et propres à la consommation.
- **les VQPRD** : vins de qualité produits dans des régions déterminées.

Vin de Table Français



• **vin de table des pays de l'Union européenne:** le moût d'origine est un mélange provenant de différents pays de l'Union.

• **vin de table de France:** les raisins proviennent de France exclusivement.

• **vins de pays:**

- **vin de pays départemental:** produit dans un département.
- **vin de pays local:** produit dans un territoire plus restreint que le département.
- **vin de pays régional:** produit dans une « région » au sens non-administratif.





*Vins de qualité produits dans
des régions déterminées*

AOC: appellation d'origine contrôlée

- **AOC générique** (comme les AOC bordeaux, bourgogne, alsace...)
- **AOC régionale** (comme les AOC côtes-du-forez, médoc, beaujolais...)
- **AOC communale** (comme les AOC chablis, margaux, l'étoile, cassis...)





curiosités



Le choix des cépages pour la production de vin de table n'est plus libre en France depuis la parution en 1953 d'un décret portant sur l'orientation de la production viticole.

Le choix des cépages est très strictement réglementé pour les appellations d'origine contrôlée, et plus libre pour les vins de pays.

En 1955 les cépages furent classés en trois catégories:

- cépages recommandés
- cépages autorisés
- cépages tolérés

Il existe aussi des cépages interdits, ne figurant pas dans le cahier des charges des appellations : le clinton, l'herbemont, l'isabelle, le jacquez, le noah et l'othello.





<https://m.youtube.com/watch?v=bMrhkLLevbs>

<https://m.youtube.com/watch?v=RdQXekNr9wk>



Fin de ma présentation

Merci pour votre attention